

Ordre du jour

Réorganisation de la mission cadastrale (ASR)

La réorganisation de la mission cadastrale dans le cadre de l'Adaptation des Structures au Réseau était le sujet le plus vaste et le plus litigieux à l'ordre du jour du CTL du 13/09/2017, les OS ont voté unanimement contre ce projet de restructuration, ce qui a eu pour conséquence, une convocation en deuxième séance le 22/09/2017 sur ce seul point du jour.

Ce projet consisterait au 1/01/2018 à transférer les missions foncières des SIP de Thiers et Ambert respectivement vers les SIP de Riom et d'Issoire, à déplacer l'activité foncière du CDIF d'Issoire au SIP-SIE d'Issoire, et ainsi à la départementalisation des pôles spécialisés que sont le PELP et le PTGC. Il s'agit donc d'une restructuration de taille puisque cela représenterait le transfert d'au moins 700 actes / an sur les nouveaux centres.

La CFTC DGFIP est formellement opposée à ce vaste projet que la Direction a souhaité mettre en place au 1/1/18 sans même effectuer une étude préalable et une concertation avec les agents, et sans mesurer les conséquences qu'un tel chantier engendrerait non seulement sur le plan humain mais aussi sur le plan matériel (un CHSCT a d'ailleurs été tenu le 7/09/2017 à la demande des OS).

C'est sans compter non plus sur l'importance que représente l'activité foncière dans les SIP-SIE
Pour exemple, 115 visites/mois ont été recensées en 2016 au SIP d'Ambert rien que pour la délivrance des documents cadastraux.

Il existe donc bien une demande réelle des usagers pour ce service, qui nécessite de facto le maintien du service public de proximité.

La CFTC est d'autant plus inquiète que cette restructuration ne s'accompagnera pas des transferts d'emploi escomptés.

En effet, la plupart de nos collègues pour des raisons personnelles et aussi matérielles- éloignement des centres, difficultés de circulation - ne souhaitent pas rejoindre leur missions.

La question est posée de savoir comment les centres d'Issoire et de Thiers pourront-ils supporter ce transfert de charge en janvier prochain sans effectifs supplémentaires et en attendant le prochain mouvement de personnel de septembre 2018.

Compte-tenu de tous ces différents points alarmants, la CFTC a réaffirmé sa position lors du second CTL, a voté «contre», et a demandé purement et simplement l'abandon de ce projet !

Modification du règlement intérieur de l'horaire variable du centre des finances publiques de Manzat.

L'équipe de travail de la Trésorerie de Manzat au nombre total de 5, a souhaité organiser sa durée de travail sur 5 jours au lieu de 4,5 j actuellement.

Dans le respect des personnels, La CFTC DGFIP a voté pour, mais reste consciente que cette demande n'est pas sans rapport avec la politique de suppressions d'emplois actuelle.

Ponts naturels 2018

3 dates ont été retenues pour les ponts naturels :

- * vendredi 11 mai 2018
- * lundi 24 décembre 2018
- * lundi 31 décembre 2018

La CFTC DGFIP a voté l'absentention (car nous souhaitons une 4ème date - vendredi 2 nov 2018 - qui n'a pas été validée).